

**Délibérations du conseil municipal**

**N° 023-2020**

**Séance du 24 juillet 2020**

*L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre juillet à 18 heures30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian », afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans l'organisation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire définie par la loi du 9 juillet 2020, est encadrée par le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.*

*Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,*

**Etaient présents** : Monsieur FLAUGERE Hervé, Madame SOUVETON Anne-Marie, Monsieur GUARINOS Jean-Marc, Madame BONIFACY Sylvie, Madame SAUVADON Césarine, Monsieur MISERERE Gérard, Madame CALEGARI Virginie, Monsieur ROBIN Christophe, Monsieur LAMBERTIN Jean-Pierre, Madame COTEL Laurence, Madame SAUVADE Sandrine, Monsieur MOREL Stéphane, Monsieur PARET Franck (**Arrivé à 18h36 à la question N° 17 « Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2020 »**), Monsieur SARDO Nicolas, Madame CONTESSOTO Sophie, Madame HERMITANT Tamara, Monsieur GRAPIN Jean-Louis, Madame AMAYA Y RIOS Estelle, Madame DANNA Alexandra, Madame FRAISSE Alexandrine, Madame SBABTI Samira, Madame SOLEILHAC Aline, Monsieur DEFFES Jean-Marc.

**Absents excusés** : Monsieur BOUCK Philippe ayant donné procuration à, Madame SAUVADON Césarine, Madame KERBRAT Isabelle ayant donné procuration à Madame SAUVADE Sandrine, Monsieur AIOSA Fabrice ayant donné procuration à Madame COTEL Laurence, Madame ZENDRINI Mercedes ayant donné procuration à Madame CONTESSOTO Sophie.

***OBJET : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019 Service Assainissement Commune de Lapalud***

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que la gestion apparait régulière,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 209 855,98 €
- un excédent d'investissement de : 125 752,04 €
- un déficit des restes à réaliser de : - 3 187,00 €

soit un excédent de 332 421,02 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 209 855,98 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Par 25 voix pour, 2 abstentions Madame SOLEILHAC  
Aline, Monsieur DEFFES Jean-Marc) et 0 voix contre.**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 209 855,98 €

Date de convocation : 17 juillet 2020  
Date d'affichage : 17 juillet 2020  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 23  
Nombre de votants : 27  
Voix pour : 25  
Voix contre : 0  
Abstentions : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400646-20200724-DEL023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2020

Publication : 30/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Hervé FLAUGERE